

10 Faits divers & Justice

Lutte antidrogue à Ntoun

Pris en flagrant délit de trafic de cannabis

AEE

Ntoun/Gabon

TROIS adolescents, pris en flagrant délit de détention d'une importante quantité de chanvre indien, ont été interpellés, dernièrement, dans la zone de Bikélé, par les agents de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Ntoun. Il s'agit de : Ulrich Danny Nguema Nguema, 19 ans, Patrick Eyagmame et Antonio Dagrancia, tous deux âgés de 20 ans chacun.

Tous déscolarisés et sans emploi, les trois suspects,

selon un enquêteur, feraient partie d'un réseau de trafiquants de chanvre indien actif dans le troisième arrondissement de la commune de Ntoun.

Le fil rouge de la police sera la présence d'Antonio Dagrancia dans la zone de Bikélé. Les limiers s'y rendent donc rapidement pour lui tendre un piège. Le jeune homme, une fois entre les griffes des policiers, n'aura ensuite d'autre choix que de livrer l'identité de ses deux acolytes. Ceux-ci, justement, sont à ce moment-là en train de prendre un pot dans les environs avec, sur eux, un gros sac



Photo : AEE

Les sacs de cannabis trouvés en possession...

contenant 80 ballots de chanvre indien, dont la valeur marchande a été



Photo : AEE

... des trois dealers présumés visibles sur cette photo.

estimée par les enquêteurs à un million 268

000 francs.

Interrogés sur la prove-

nance de cette drogue, les mis en cause ont dit n'être que des détaillants, ajoutant qu'ils se ravitaillent de temps à autre auprès d'une dame originaire de la Guinée-Equatoriale et d'un Nigérian. En revanche, ils se garderont bien de révéler l'identité de ces fournisseurs.

Au terme de l'enquête préliminaire, les trois complices présumés ont été présentés devant le parquet de Libreville qui, après audition, les a placés en détention préventive à la prison centrale de Libreville pour détention et vente de cannabis. En attendant leur procès.

Vol au village Abelassi (Oyem)

La bande à Patient Bezué neutralisée



Photo : LBON/ L'Union

Le trio des présumés malfaiteurs avec, à l'extrême gauche, le chef de bande Patient Bezué.

LBON

Mitzi/Gabon

LES populations du village Abelassi, dans le canton Bissok (département du Woleu), peuvent désormais dormir tranquille. Et pour cause. La bande à Patient Bezué, qui leur donnait des insomnies en commettant des actes de vandalisme dans ce hameau, vient d'être neutralisée.

Dernier fait en date: un jour, alors que tout le village est endormi, Patient Bezué, accompagné de ses acolytes Josaphat Obiang et Saint Clair Ondo Eni s'introduisent frauduleusement au domicile de l'enseignant retraité Anicet Ondo Mebale, qu'ils mettent sens dessus dessous. Butin emporté: deux bouteilles de gaz, un matelas, un réchaud et un poste téléviseur. Les malfrats prennent bien soin de mettre tout cela à l'abri, dans une maison abandonnée. A son réveil, le propriétaire des lieux constate le vol et

diligente immédiatement une enquête dans le village. Les quelques indices recueillis au cours de ses investigations l'encouragent à porter plainte à la brigade de gendarmerie de Sam. Les agents, à leur tour, finissent par suspecter Bezué, le chef de la bande, qu'ils appréhendent. Ce dernier, coopératif, livre à son tour ses présumés complices Josaphat Obiang et Saint Clair Ondo Eni.

La bande, une fois au complet, est gardée à vue dans les locaux de la brigade de gendarmerie pendant quelques jours. Le temps de boucler l'enquête préliminaire.

Au terme de la procédure, les trois présumés voleurs sont déférés au parquet d'Oyem qui, après audition, les place sous mandat de dépôt au pénitencier du chef-lieu de la province septentrionale.

A noter que Patient Bezué retrouve un univers carcéral qu'il connaît bien, pour y avoir déjà séjourné il y a de cela un peu plus d'un an.



CNAMGS
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ

APPEL A COTISATION DU 3^{ème} TRIMESTRE 2017

La Direction Générale de la CNAMGS informe l'ensemble des employeurs du secteur privé et parapublic qu'elle a procédé au lancement de l'appel à cotisation du 3^{ème} trimestre 2017, le **18 septembre 2017**.

A cet effet, les Déclarations Trimestrielles de Salaire (DTS) seront disponibles en ligne le **lundi 25 septembre 2017** et peuvent être récupérées à partir du site **www.cnamgs.ga** ou auprès des services de la Direction du Recouvrement et du Contentieux sise au quartier Glass, non loin du carrefour Hassan Hejeij.

Les employeurs ne disposant pas d'Internet ou souhaitant une assistance personnalisée pour la déclaration en ligne (e-déclaration) sont reçus sur rendez-vous, en appelant au **8889**.

Les entreprises installées à l'intérieur du pays peuvent faire leur Déclaration Trimestrielle de Salaire auprès des Délégations Provinciales de leur localité respective.

Pour rappel, les cotisations du 3^{ème} trimestre 2017 sont exigibles **du 1^{er} au 31 octobre 2017**.

Aussi, les taux de cotisations sont désormais les suivants :

Taux de cotisation Employeurs : 4.1% ;

Taux de cotisation employés : 2% ;

Plafond : 2 500 000 F CFA.

LA CNAMGS vous remercie d'avance et compte sur le respect de ces dispositions pour assurer à tous le meilleur service.

Fait à Libreville, le 21 septembre 2017

Le Directeur Général

Pr. Michel MBOUSSOU



CNAMGS
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

La solidarité a un sens

